

La responsabilité juridique dans le secteur social et médico-social

Contexte :

La question de la responsabilité au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux s'inscrit dans un contexte évolutif. Elle constitue une préoccupation récurrente pour les équipes et les dirigeants.

En effet, le risque juridique est devenu facteur d'attention particulier, ce qui implique pour chaque professionnel de s'inscrire dans une démarche de bonnes pratiques professionnelles.

S'il n'existe que peu de textes spécifiques au secteur social et médico-social, l'application par la jurisprudence des différents cas de responsabilités (sur le plan pénal et civil) s'est multipliée depuis les années 90.

Objectifs :

- Connaître les règles juridiques en matière de responsabilité s'appliquant dans le secteur social et médico-social
- Sensibiliser et développer la vigilance des professionnels sur les situations quotidiennes susceptibles d'engager leurs responsabilités
- Réfléchir sur l'articulation entre application de la loi et pratiques professionnelles

Contenu :

📄 **1^{ÈRE} SEQUENCE :** Mise en place d'un jeu de rôle avec les stagiaires autour d'un cas pratique apporté par le formateur.

A travers cet exercice interactif, il s'agit de repérer et d'analyser collectivement les éléments constitutifs de la responsabilité, les causes d'irresponsabilité et les différentes catégories de dommage.

📄 **2^{ÈME} SEQUENCE :** Mise en perspective des apports du jeu de rôle avec les règles juridiques applicables en matière de responsabilité dans le secteur social et médico-social

- Les différents types de responsabilités : pénales, civiles et administratives
- L'application de la responsabilité civile et administrative dans le secteur social et médico-social : les différents cas de responsabilité du fait personnel, du fait des choses et du fait d'autrui et leurs conditions de mise en œuvre par les juges
- L'application de la responsabilité pénale dans le secteur social et médico-social

Modalités :

- Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- Illustrations, étude de cas
- Echanges et analyses d'expérience
- Présentation de jurisprudences

Organisation :

Durée : 1 à 2 jours

Intervenants : Un juriste, conseiller technique du CREAI